

Résolution adoptée par le Conseil National du SNUDI-FO 17-18 novembre 2020

Le Conseil National du SNUDI-FO s'est réuni, les 17 et 18 novembre, en visioconférence compte tenu des restrictions imposées par le gouvernement, dans un contexte de grèves, de rassemblements et de manifestations, notamment le 10 novembre.

S'opposant aux entraves au droit de revendiquer, les personnels expriment le refus de la dégradation de leurs conditions de travail et de la remise en cause de leur statut, le manque de protection face à la situation sanitaire actuelle et exigent une véritable revalorisation.

Rétablissement de tous les droits démocratiques !

Avec le Comité Confédéral National de la CGT-FO réuni les 23 et 24 septembre 2020 et le CNF réuni les 8 et 9 octobre 2020, le CN du SNUDI-FO exige « *que le droit de réunions, de manifestations, ainsi que tous les droits syndicaux soient rétablis et respectés. La répression à l'encontre des personnels et militants syndicaux doit cesser immédiatement. Toutes les sanctions et menaces de sanctions doivent être levées.* » De même, le CN exige l'arrêt immédiat de la répression à l'encontre des lycéens et la levée des sanctions prises contre les enseignants de Melle.

COVID-19 : protéger les personnels !

PROTOCOLE SANITAIRE DE RENTRÉE:
POUR QUELLE PROTECTION?



Dans l'Education nationale, les protocoles "sanitaires" inapplicables et inacceptables génèrent beaucoup de stress chez les personnels. Ils ne permettent pas de les protéger efficacement. Par tous leurs aspects inapplicables, ils dégradent encore davantage les conditions de travail des personnels et des élèves. Le Ministre utilise ces protocoles pour se déresponsabiliser de ses obligations d'employeur relatives à la protection et à la santé des personnels. Il dédouane ainsi recteurs et DASEN de leurs responsabilités. Il refuse de procéder aux recrutements indispensables et à la création des postes nécessaires à l'allègement drastique et urgent des effectifs dans les classes. De plus, aucun matériel de protection efficace n'est, à ce jour, mis à disposition dans les écoles.

Le CN du SNUDI-FO rappelle que c'est aux IEN et aux DASEN d'assumer les conséquences des protocoles sanitaires face au public - et en particulier aux parents d'élèves - qui ont le droit de s'interroger sur leur applicabilité. C'est aux IEN et aux DASEN d'être en première ligne en cas de conflit sur ces sujets, c'est à eux d'entrer en contact avec les familles pour leur demander d'appliquer les règles des protocoles et non aux enseignants, qu'ils soient directeurs ou non. Il est inacceptable que les PE aient à gérer ces différends, et à subir l'incompréhension et la colère des parents d'élèves.

A l'hôpital, il faut des lits et des personnels ! A l'école, il faut des classes et des postes, avec des effectifs allégés, et un recrutement immédiat et massif de personnels !

La gestion par le gouvernement de la crise sanitaire et de ses répercussions brutales pour la population dont des centaines de milliers de licenciements suscite une défiance grandissante. A l'hôpital, le gouvernement a fermé 7500 lits en 2018 et en 2019. Face à la crise sanitaire, non seulement il ne les a pas rouverts, mais il persiste en présentant un budget de la sécurité sociale qui prévoit une économie de 4 milliards sur le système de santé dont 900 millions d'euros rien que sur l'hôpital public.

Malgré l'état d'urgence liberticide prolongé jusqu'au 16 février 2021, un mouvement de grève et de mobilisation a commencé dans l'Education Nationale dès la rentrée du 2 novembre. Il exprime le ras-le-bol des personnels soumis aux ordres et contrordres permanents face à des conditions de travail dégradées et au refus du gouvernement de protéger les personnels et les élèves. Il met au centre des revendications la création massive de postes. Le communiqué intersyndical du 1^{er} novembre de toutes les fédérations syndicales, des syndicats lycéens et de la FCPE formulait cette revendication que notre fédération continue, pour sa part, à porter.

Utilisant la crainte légitime de contamination des personnels sur leur lieu de travail qui demandent des allègements immédiats d'effectif, les dernières annonces du ministre Blanquer réintroduisent l'enseignement hybride, privent les élèves de lycées de nombreuses heures de cours et renforcent l'autonomie des établissements en s'en prenant une nouvelle fois au bac. Le Ministre éclate le cadre national en laissant au niveau local la responsabilité du chaos au lieu de répondre aux revendications des personnels.

Ces mesures, nous n'en voulons pas dans les écoles ! Le CN réaffirme au contraire que la mise en place des allègements d'effectifs demandés par les personnels nécessite des recrutements ainsi que l'ouverture immédiate de nouvelles salles de classe et doit se faire dans le respect du statut et du cadre national des programmes, des obligations réglementaires de service et de la liberté pédagogique. L'utilisation des 6 000 services civiques et la remise en place des 2S2C annoncés par le ministre à des fins d'enseignement seraient inacceptables.

Le Conseil National du SNUDI-FO considère que la revendication de création immédiate des postes statutaires nécessaires, de recrutement à hauteur des besoins pour assurer l'allègement significatif des effectifs dans les classes avec le maintien de la totalité des heures d'enseignement aux élèves en classe, notamment par le recrutement de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et leur réabondement, par intégration via les ineat, revêt une extrême urgence pour faire face à la situation, en particulier avec le manque criant d'enseignants remplaçants !

L'heure est partout au regroupement des personnels pour établir les cahiers de revendications et de mettre en œuvre les moyens pour les faire aboutir !

Plus que jamais, abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique !

En concomitance avec la formidable « *opportunité* » (pour reprendre les termes de M. Castex) que constitue la situation sanitaire pour s'en prendre à nos droits, le ministre poursuit ses contre-réformes et met en œuvre la *Loi de transformation de la fonction publique* notamment en dessaisissant cette année les CAP en matière de contrôle de mutation et bientôt de promotions (janvier 2021) et en annonçant la suppression/fusion des CT et CHSCT. Le CN exige, avec la FNEC FP-FO et la FGF-FO, l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique (TFP) et le rétablissement des CAP et leurs prérogatives et le maintien des CHSCT.

Les récentes victoires des SNUDI départementaux concernant les saisines des CADA pour l'accès aux informations administratives relatives aux mutations, le ministre nous ayant d'ailleurs donné raison en demandant aux recteurs de transmettre les documents, ouvrent une brèche pour l'obtention de nos revendications.

Plus que jamais, la mobilisation pour obtenir l'abrogation de la loi TFP est à l'ordre du jour.



LE PARITARISME SELON DARMANIN

Un « Grenelle » contre le statut !



Depuis la rentrée, le ministre déroule dans le cadre du « Grenelle » son « agenda social ». Il prétend « revaloriser » les enseignants. Mais cette « revalorisation » rime pour les enseignants avec provocation puisque seuls les PE des échelons 2 à 7 seraient concernés. Et pour tous les autres personnels (AESH notamment...), rien ! Inacceptable ! Le CN revendique l'abandon du plafonnement de la grille indiciaire des AESH et une vraie progression salariale tout au long de la carrière pour ces personnels.

Pour le CN, le salaire des enseignants et des AESH, qui sont actuellement en première ligne comme beaucoup d'agents des services publics, doit être immédiatement augmenté. Le SNUDI-FO continue d'exiger l'ouverture de négociations pour une augmentation immédiate de 20% de la valeur du point d'indice afin de rattraper les pertes subies avec le gel de la valeur du point d'indice cumulé à l'inflation depuis 2000. Le CN exige l'augmentation immédiate sans contrepartie pour tous les personnels de l'Education Nationale de 49 points d'indice, soit 183 euros net par mois, comme l'ont obtenu les hospitaliers.

Dans ces conditions, le CN du SNUDI-FO ne cautionne pas le cadre fixé par le Grenelle du ministre Blanquer qui ne répond pas aux revendications salariales.

Toutes les mesures du « Grenelle » s'articulent et avancent vers un objectif commun de remise en cause de nos statuts et de nos droits. La carrière des agents serait « managée » par un « accompagnement individuel et collectif » dans le cadre fixé par le décret PPCR, sous la houlette de RH de proximité, véritables DRH d'une École territorialisée. Des formations formatages seraient imposées (formations dites en « constellation » par exemple), ainsi qu'un 4^{ème} rendez-vous de carrière où les personnels pourraient être « inspectés » par des pairs et non plus par des inspecteurs ! Le CN du SNUDI-FO réitère l'exigence d'abandon de ces dispositifs !

Projet de loi « Rilhac » : Non à l'autonomie et à la gestion managériale des écoles !

S'intégrant parfaitement dans le « Grenelle », la proposition de loi Rilhac attribuerait une « délégation de compétences » des autorités académiques aux directeurs, premier pas vers un statut de directeur supérieur hiérarchique dans les écoles. Dans le même temps, le ministre prépare la fusion du corps des IEN avec celui des IA-IPR du second degré, ouvrant la voie au corps unique pour les enseignants. C'est toute la structure de l'école qui est menacée !

D'après l'article 1 de cette proposition de loi, le conseil d'école aurait des pouvoirs de décision, dans la droite ligne des projets de type EPEP ou EPSF afin de transformer les écoles en établissements autonomes. Le Conseil National, s'inscrit dans la continuité de toutes les campagnes du SNUDI-FO contre la territorialisation de l'Ecole, c'est à dire contre le transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités locales, voire des Agences ou des structures associatives. Le Conseil National décide d'amplifier la campagne d'information et de mobilisation pour l'abandon de cette proposition de loi en s'appuyant notamment sur le journal de 8 pages sur la direction d'école et en s'adressant à nouveau aux autres organisations syndicales !

Défense de l'enseignement spécialisé ! Non à l'inclusion scolaire systématique !

Le démantèlement minutieux de l'enseignement spécialisé s'accélère sous l'impulsion de comités de suivi de l'école inclusive avec la remise en cause des départs en stages, l'instauration de modules d'enseignement spécialisés dans la formation initiale, la transformation des classes spécialisées en dispositifs. Les PIAL, outils de territorialisation, de dislocation de l'enseignement spécialisé et de mutualisation des moyens, réduisent les temps d'accompagnement des élèves et dégradent considérablement les conditions de travail des AESH et des enseignants.

Le CN exige le maintien et le rétablissement des classes, structures et établissements spécialisés ; il invite les syndicats départementaux à réunir les collègues pour obtenir et faire respecter les notifications MDPH et l'orientation des élèves vers les établissements et structures spécialisés et adaptés.

Le CN continue d'exiger l'abandon des PIAL et le recrutement sous statut de tous les AESH nécessaires.

Télétravail

Le Conseil National réaffirme que l'enseignement n'entre pas dans le champ du télétravail en application de l'arrêté ministériel du 6 avril 2018 portant sur l'application du décret du 11 février 2016 dans l'éducation nationale.

Ainsi, parce que l'enseignement n'est pas éligible au télétravail, la continuité pédagogique qui s'est exercée au bénéfice des élèves ne procède pas des obligations de service des enseignants. A ce titre elle ne peut faire l'objet d'injonctions !

Les propositions que la hiérarchie peut être amenée à faire ne doivent pas être prises pour, ou confondues avec des obligations réglementaires. Les outils, pas plus que les modalités de mise en œuvre de cette continuité pédagogique ne peuvent donc être imposés à un enseignant. À ce titre, le CN refuse le cumul des deux modalités d'enseignement que sont le distanciel et le présentiel qui représente une surcharge du travail inacceptable en augmentant les temps de service.

Enfin, s'agissant d'une activité en dehors des obligations réglementaires, elle ne saurait faire l'objet de contrôle de la hiérarchie.

Le CN invite les syndicats départementaux à intervenir en défense des collègues qui se verraient imposer le télé-enseignement par l'administration.

Le CN invite les syndicats départementaux à se saisir du 8 pages fédéral sur cette question du télétravail. Le CN considère que tous les personnels vulnérables doivent pouvoir obtenir une ASA et mandate le SN pour publier une note afin de continuer à apporter les précisions nécessaires pour aider dans leurs démarches les syndicats départementaux.

Stagiaires

Les conditions de stage de cette année sont encore plus complexes et difficiles que les autres années. Il est demandé aux stagiaires de passer un oral de « titularisation » alors qu'ils ne sont pas responsables des modifications décidées par le gouvernement dans le cadre du CRPE 2020. Le CN invite les syndicats départementaux à faire signer la pétition de la FNEC FP-FO « Concours Covid 2020 : le ministre change les règles et impose un oral « de titularisation » Inacceptable ! Signez la pétition FO ». Le CN revendique la titularisation immédiate de tous les stagiaires !

Le CN mandate le BN pour élaborer le matériel nécessaire à la tenue régulière de permanences dans les INSPE.

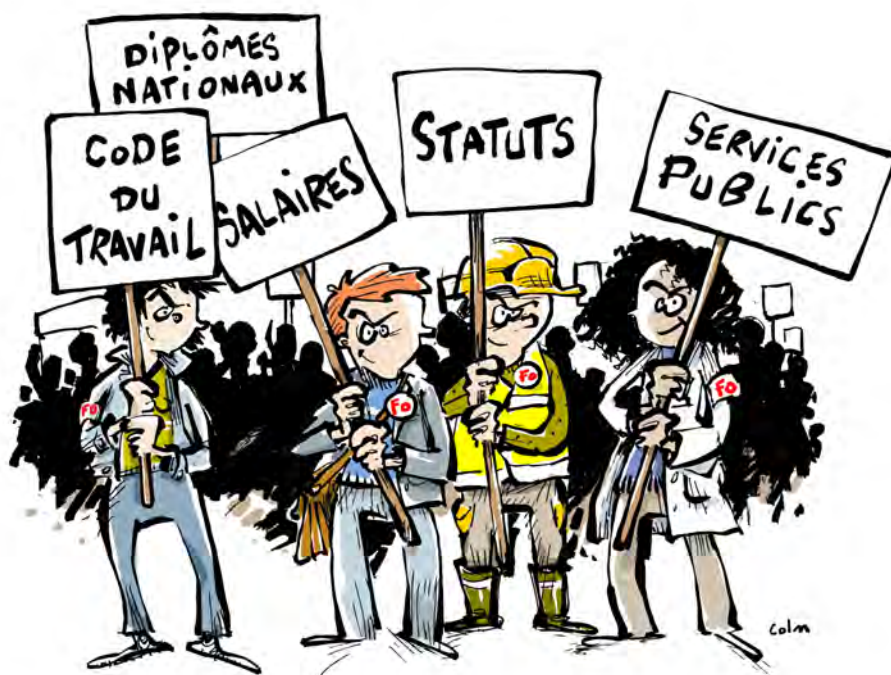
CLASSE VIRTUELLE: PREMIERS PAS



Préparer le rapport de force pour la satisfaction de toutes nos revendications !

Les revendications portées lors du congrès de Clermont-Ferrand sont pleinement d'actualité. Face à la déferlante de nouvelles attaques contre nos droits et notre statut, l'heure est à la préparation du rapport de force pour exiger :

- Ouverture de tous les postes nécessaires, tant en milieu ordinaire qu'en enseignement spécialisé ;
- Recrutement urgent des personnels nécessaires, notamment par le biais de la liste complémentaire et son réabondement ainsi que l'intégration par ineat ;
- Ouverture immédiate de nouvelles salles de classe pour permettre les allègements ;
- Un vrai statut, un vrai salaire, une vraie formation pour les AESH ainsi qu'un recrutement massif pour couvrir tous les besoins notifiés par les MDPH ; abandon des PIAL ;



- Respect des obligations de l'employeur en matière de protection des personnels (mise à disposition des Equipements de Protection Individuels dont les masques FFP2 avec tout le matériel de protection en quantité suffisante, de tests, une médecine de prévention effective et le recrutement massif de médecins du travail pour permettre le suivi médical de tous les personnels, et notamment celui des personnels vulnérables, le régime d'ASA pour tous les personnels vulnérables qui le souhaitent répondant aux critères médicaux précisés dans le décret du 10 novembre ainsi que pour tous les personnels vivant avec un proche vulnérable, suivi et protection des personnels à risque, reconnaissance de la maladie professionnelle, prise en compte et respect des personnels vulnérables sans pressions de l'administration, abandon du jour de carence avec remboursement pour les jours de carence déjà prélevés depuis la rentrée 2020, mise en œuvre systématique de l'article 11 garantissant la protection fonctionnelle de tout enseignant menacé et/ou mis en cause dans l'exercice de ses fonctions, ...) ;
- Respect de la définition de la laïcité contenue dans la loi de 1905 ;
- Abandon du projet de loi Rilhac ; satisfaction des revendications sur la direction d'école : augmentation des quotités de décharges pour tous, aide administrative avec un statut de fonctionnaire d'Etat dans toutes les écoles, allègement réel des tâches, respect du décret de 1989, augmentation financière significative : 100 points d'indice pour tous... ;

-
- Versement de la prime COVID aux directeurs ou faisant fonction ayant exercé durant l'année 2019-2020 ;
 - Maintien intégral de nos statuts ; abandon des contre-réformes ministérielles ; abrogation du décret PPCR, de la loi Blanquer, de la loi de transformation de la fonction publique ; abandon de la réforme des retraites. Le CN rappelle, comme l'a fait la confédération, sa demande de retrait du projet de retraite par points et le maintien des 42 régimes ;
 - Rétablissement de tous les droits syndicaux. Pour le droit à des réunions syndicales, à des tournées d'écoles, aux manifestations et rassemblements. La répression à l'encontre des personnels et militants syndicaux doit cesser immédiatement ;
 - Arrêt immédiat de la répression à l'encontre des lycéens ;
 - Augmentation générale des salaires : ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit 20% d'augmentation de la valeur du point d'indice et intégration des 49 points d'indices nets supplémentaires (+183€ comme les personnels hospitaliers), dans la grille de tous les personnels sans contrepartie ;
 - Abandon des formations en « constellations ». Aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues qui n'a aucun statut particulier pour cela (des IEN commencent à le reconnaître) : c'est un point d'appui pour combattre ces formations.
 - Retour à des formations choisies par les enseignants sur temps de classe ;
 - Défense de l'enseignement spécialisé ; maintien de tous les départs en stage ; maintien de tous les établissements et structures spécialisés et adaptés ; respect des notifications MDPH ;
 - Abandon de la réforme de préprofessionnalisation du concours ; abandon de l'oral professionnel.

Alors que la colère monte dans les écoles, le CN appelle les personnels à se mobiliser et à se réunir avec le SNUDI-FO, à lister leurs besoins en termes de personnels, de postes, de classes, à s'adresser aux parents d'élèves, pour obtenir satisfaction sur ces revendications.

C'est pourquoi le CN du SNUDI-FO invite les syndicats départementaux à multiplier les initiatives au niveau local, avec la perspective d'une mobilisation nationale, dès que possible, le BN étant mandaté par le CN pour l'initier dans l'unité la plus large et si possible dans un cadre fédéral.

Pour le Conseil National, l'heure est au renforcement du SNUDI-FO par une campagne immédiate de syndicalisation !

Résolution adoptée à l'unanimité.